

Agnes Rita ROSENSTIEL
p.a. EMS Nelty de Beausobre
Rue des charpentiers 3
1110 MORGES

RECOMMANDE

Ministère public d'arrondissement
de la Côte
Place St-Louis 4
Case postale
1110 MORGES 1

Morges, le

Concerne : dépôt d'une plainte pénale

Madame, Monsieur le Procureur,

Je me vois contrainte de déposer une plainte pénale à l'encontre de M. Jean-Pierre GOETSCHMANN, Rue Claude-Anet 14, à 1110 Morges, pour gestion déloyale au sens de l'art. 158 CP et/ou pour toute autre infraction que votre enquête pourrait révéler.

Les faits qui justifient ma démarche sont les suivants :

1. Par décision du 7 janvier 2014, la Justice de paix du district de Morges a, en ma faveur, institué une curatelle de représentation au sens de l'art. 394 al. 1 CC, ainsi que de gestion au sens de l'art. 395 al. 1 CC (ch. II) et nommé en qualité de curateur Jean-Pierre GOETSCHMANN (ch. III) (pièce 1).

Il y est précisé que dans le cadre de la curatelle de représentation, les tâches du curateur consistent à me représenter dans les rapports avec les tiers, en particulier en matière de logement, santé, affaires sociales, administration et affaires juridiques et à sauvegarder au mieux mes intérêts. Dans le cadre de la curatelle de gestion, les tâches du curateur consistent à veiller à la gestion de mes revenus et de ma fortune, administrer mes biens avec diligence et accomplir les actes juridiques liés à la gestion, ainsi que me représenter, si nécessaire, pour mes besoins ordinaires (pièce 1).

021-921 45 71

14 30

Par cette même décision, la Justice de paix a autorisé le curateur à prendre connaissance de ma correspondance, afin qu'il puisse obtenir des informations sur ma situation financière et administrative et s'enquérir de mes conditions de vie et, au besoin, pénétrer dans mon logement s'il devait être sans nouvelles de ma part depuis un certain temps (ch. VI) (pièce 1).

2. Par une décision du même jour, rendue par la même autorité judiciaire, le curateur GOETSCHMANN avait alors été chargé de procéder à mon placement dans un établissement approprié (ch. III) (pièce 2).
3. Le 13 janvier 2014, j'ai rencontré pour la première fois le curateur GOETSCHMANN, lequel m'a été présenté par l'assistante sociale du CMS de Morges, Mme Agnès BEURET, en mon appartement, sis Place Charles-Dufour 2, à 1110 Morges.

Le comportement du curateur GOETSCHMANN m'a paru très étrange lors de cette première entrevue. En effet, M. GOETSCHMANN a eu comme première préoccupation de faire le tour de l'appartement et de prendre des photos de mon mobilier.

4. En date du 28 janvier 2014 et après une visite le 27 janvier de l'EMS concerné, le curateur GOETSCHMANN m'a placée dans l'EMS Nelty de Beausobre, à Morges. Le même jour, il a résilié lui-même le bail de mon appartement (pièce 3), outrepassant déjà largement ses prérogatives.

X En date du 30 janvier 2014, le curateur GOETSCHMANN a, de sa propre initiative et sous sa seule signature, résilié mon assurance auprès de la Mobilière, ainsi que de mon assurance ECA (pièces 4 et 5). Là également, le curateur GOETSCHMANN a outrepassé ses prérogatives.

5. Comme je l'ai déjà mentionné à la Justice de paix, le 28 janvier 2014, alors que je cheminai aux côtés de M. GOETSCHMANN et de son épouse pour me rendre de mon appartement sis Place Charles-Dufour 2 à l'EMS Nelty de Beausobre, sis Rue des Charpentiers 3, à Morges, M. GOETSCHMANN m'a demandé devant le magasin MANOR de lui confier l'ensemble de l'argent qui se trouvait encore dans mon porte-monnaie, ce que j'ai fait. Le curateur GOETSCHMANN m'a également demandé de lui donner les clés de mon appartement, ce que j'ai également fait. Depuis mon placement en EMS, je ne possédais donc plus aucune clé de mon appartement. Je précise que M. GOETSCHMANN m'appelait alors par mon prénom, me donnait des ordres et je pensais alors que je devais lui obéir.
6. Depuis février 2014, j'ai interpellé plusieurs fois la Justice de paix du district de Morges, en particulier s'agissant de mes effets personnels que je ne trouvais plus et concernant les agissements du curateur (pièce 6).
7. Le 18 février 2014, j'ai interpellé par écrit le curateur sur mes effets personnels et autres objets manquants (pièce 7).
8. J'ai dressé un inventaire de l'ensemble de mes biens, que j'ai également adressé à la Justice de paix (pièce 8).

021 921 4571

9. Il ressort en particulier du dossier (en mains de la Justice de paix), que le curateur GOETSCHMANN a confié une partie de mes biens à l'antiquaire-brocantier « Au Violon d'Ingres » (pièce 9). Un contrat, dont je n'ai jamais vu la couleur, aurait été conclu entre le curateur GOETSCHMANN et le « Violon d'Ingres » (pièce 9).
10. La majorité de mes biens personnels et meubles, y compris mon échange de correspondance internationale, les annales que j'ai moi-même rédigées en relation avec le Musée Paderewski, etc., a été soit détruite, soit a disparu. Je me suis juste retrouvée devant le fait accompli de ce que je considère comme étant la destruction de toute une vie, ma vie.

* * * * *

A titre de réquisitions de preuves, je sollicite d'ores et déjà :

1. Une perquisition au domicile de M. GOETSCHMANN aux fins d'établir si des effets personnels m'appartenant pouvaient encore s'y trouver ;
2. la production par l'antiquaire-brocantier « Au Violon d'Ingres », Marie-Claude et François REYMONDIN, à 1148 L'Isle, du contrat du 5 février 2014 passé entre eux-mêmes et le curateur GOETSCHMANN ;
3. l'audition de la concierge de l'immeuble où se trouvait mon appartement, Mme BERNARD-REBOREDO, Rue de la Gare 1B, à Morges ;
4. la production en main de la Justice de paix du district de Morges de l'entier du dossier me concernant (OC14.000209/VLO/cwu) pour être versé dans le présent dossier à intervenir.

* * * * *

Je me réserve d'ores et déjà de faire valoir des conclusions civiles pour le dommage subi, ainsi qu'une indemnité à titre de réparation du tort moral.

Pour les besoins de la cause, je vous informe avoir consulté l'avocate Anne-Rebecca BULA, Rue du Simplon 18, case postale 893, à 1800 Vevey 1, à qui vous voudrez bien adresser tous les avis utiles.

Je vous serais reconnaissante de lui adresser un accusé de réception de la présente plainte pénale.

Veuillez croire, Madame, Monsieur le Procureur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Agnes Rita ROSENSTIEL

Annexes :

Dépôt d'une plainte pénale au Ministère public d'arrondissement de la Côte

Introduction comme prévue.....

Les faits qui justifient ma démarche sont les suivants:

1. Par décision du 7 janvier 2014 (tout le paragraphe)
2. Par une décision du même jour.... (tout le paragraphe)
3. Le 13 janvier 2014, j'ai rencontré pour la première fois le curateur GOETSCHMANN lequel m'a été présenté par l'assistante sociale du CMS de Morges, Mme Agnès BEURET, en mon appartement, sis Place Charles-Dufour 2, 1110 MORGES.

Le comportement du curateur GOETSCHMANN m'a paru très étrange lors de cette première visite. En effet, M. GOETSCHMANN a eu comme première préoccupation de faire le tour de mon appartement et de faire une liste et de prendre des photos de mon mobilier, en s'exprimant positivement sur sa valeur.

4. En date du 28 janvier 2014 et après une visite le 27 janvier de l'EMS concerné, le curateur GOETSCHMANN m'a placé - sans aucun avertissement - dans l'EMS Nelty de Beausobre à Morges. Le même jour, il a résilié lui-même le bail de mon appartement (pièce 3) outrepassant déjà largement ses prérogatives.
5. La chambre à l'EMS, réservée pour moi, était à 2 lits, dont un occupé par une dame gravement handicapée
6. En date du 29 janvier 2014 M. GOETSCHMANN m'a fait apporter quelques meubles et livres se trouvant dans ma chambre à coucher, ainsi que mon ordinateur + imprimante, mais sans le meuble bureau ayant porté ce premier. Il l'a remplacé, de son propre choix, par une petite table à 2 tiroirs, plutôt décorative, se trouvant également dans ma chambre à coucher.
7. En date du 30 janvier 2014, le curateur GOETSCHMANN a, de sa propre initiative et sous sa seule signature, résilié mon assurance auprès de la MOBILIERE, ainsi que de mon assurance ECA (pièces 4 et 5).
8. Comme je l'ai déjà mentionné à la Justice de Paix, le 28 janvier 2014, alors que je cheminai aux côtés de M. GOETSCHMANN et de son épouse pour me rendre de mon domicile à la pl. Dufour 2 à l'EMS Nelty de Beausobre, sis Rue des Charpentiers 3, à Morges, M. GOETSCHMANN m'a demandé devant le magasin MANOR de lui confier non seulement ma carte de la Banque (BCV) et celle de MANOR, mais également l'ensemble de l'argent qui se trouvait encore dans mon porte-monnaie - ce que j'ai fait. Il m'a également demandé de lui donner les clés de mon appartement, ce que j'ai également fait.
9. N'ayant pu emporter que le strict nécessaire de mes habits et produits de soins, je désirais, quelques jours après mon placement, me rendre dans mon appartement, pour compléter mon choix. N'ayant plus mes clés, j'ai demandé la concierge de l'immeuble, Mme BERNARD, de me l'ouvrir. Il était totallement vide.
10. Peu après, M. GOETSCHMANN m'a informé, par téléphone et d'une voix triomphante, avoir vendu tout mon ménage pour la somme globale de Fr. 1'500.-
11. Il ne m'a pas indiqué le nom de l'acheteur ni remis une liste du matériel vendu
12. A part de toute ma correspondance, il a également gardé/détruit toutes mes factures payées et à payer
13. Il a résilié mon téléphone/répondeur/Fax, de sorte que j'étais devenue introuvable
14. Depuis février 2014, j'ai interpellé plusieurs fois la Justice de paix du district de Morges, en particulier s'agissant de mes effets personnels que je ne trouvais plus et concernant les agissements du curateur (pièce 6)
15. Le 18 février 2014, j'ai interpellé par écrit le curateur sur mes effets personnels et autres objets manquants (pièce 7)

./.

16. J'ai dressé un inventaire de l'ensemble de mes biens, en l'adressant également à la Justice de Paix (pièce 8)
17. Il ressort en particulier du dossier (en mains de la Justice de Paix) que le curateur GOETSCHMANN a confié une partie de mes biens à l'antiquaire/brocanteur «Au Violon d'Ingres». Un contrat, dont je n'ai jamais vu la couleur, aurait été conclu entre le curateur GOETSCHMANN et le «Violon d'Ingres» (pièce 9)
18. La majorité de mes biens personnels et meubles, y compris mon échange de correspondance internationale, les annales que j'ai moi-même rédigées en relation avec le musée Paderewski, etc. a été soit détruite, soit a disparu - **y compris le courrier abondant que j'ai reçu à l'occasion de mon 90e anniversaire (19.2.)**. Je me suis juste retrouvé devant le fait accompli de ce que je considère comme étant la destruction de toute une vie, ma vie.

* * *

A titre de réquisitions de preuves, je sollicite d'ores et déjà:

1. Une perquisition (sans préavis) au domicile de M. GOETSCHMANN **qui, d'après le bottin, est «marchand de ventes»**, aux fins d'établir si des effets personnels m'appartenant pouvaient encore s'y trouver
2. La production par l'antiquaire-brocanteur «Au Violon d'Ingres», Marie-Claude et François REYMONDIN, à 1184 L'Isle du contrat du 5 Février 2013 passé entre eux-mêmes et le curateur GOETSCHMANN
3. **La production du contrat entre l'incinérateur et le le brocanteur**
4. L'audition de la concierge de l'immeuble où se trouvait mon appartement, Mme Bernard-Reboredo, rue de la Gare 1b à Morges
5. La production en main de la Justice de paix du district de Morges de l'entier du dossier me concernant (OC14.000209/VLO/cwu) pour être versé dans le présent dossier à intervenir.

Je me réserve d'ores et déjà de faire valoir des conclusions civiles pour le dommage subi, ainsi qu'une indemnité à titre de réparation du tort moral.

Pour les besoins de la cause, je vous informe avoir consulté

l'avocate Maître Anne Rebecca BULA, Rue du Simplon 18, c.p. 893, à 1800 Vevey 1,

à qui vous voudrez bien adresser tous les avis utiles.

Je vous serais reconnaissante de lui adresser un accusé de réception de la présente plainte pénale.

Veillez croire, Madame, Monsieur le Procureur, à l'assurance de ma parfaite considération,

Agnes Rita ROSENSTIEL

Proposition de compléments/changements (en rouge)

de mon Dépôt d'une plainte pénale au Ministère public d'arrondissement de la Côte

Introduction comme prévue.....

Les faits qui justifient ma démarche sont les suivants:

1. Par décision du 7 janvier 2014 (tout le paragraphe)
2. Par une décision du même jour.... (tout le paragraphe)
3. Le 13 janvier 2014, j'ai rencontré pour la première fois le curateur GOETSCHMANN lequel m'a été présenté par l'assistante sociale du CMS de Morges, Mme Agnès BEURET, en mon appartement, sis Place Charles-Dufour 2, 11 MORGES.

Le comportement du curateur GOETSCHMANN m'a paru très étrange lors de cette première visite. En effet, M. GOETSCHMANN a eu comme première préoccupation de faire le tour de mon appartement et de faire une liste et de prendre des photos de mon mobilier, en s'exprimant positivement sur sa valeur.
4. En date du 28 janvier 2014 et après une visite le 27 janvier de l'EMS concerné, le curateur GOETSCHMANN m'a placé - sans aucun avertissement - dans l'EMS Nelly de Beausobre à Morges. Le même jour, il a résilié lui-même le bail de mon appartement (pièce 3) outrepassant déjà largement ses prérogatives.
5. La chambre à l'EMS, réservée pour moi, était à 2 lits, dont un occupé par une dame gravement handicapée
6. En date du 29 janvier 2014 M. GOETSCHMANN m'a fait apporter quelques meubles et livres se trouvant dans ma chambre à coucher, ainsi que mon ordinateur + imprimante, mais sans le meuble bureau ayant porté ce premier. Il l'a remplacé, de son propre choix, par une petite table à 2 tiroirs, plutôt décorative, se trouvant également dans chambre à coucher.
7. En date du 30 janvier 2014, le curateur GOETSCHMANN a, de sa propre initiative et sous sa seule signature, résilié mon assurance auprès de la MOBILIERE, ainsi que de mon assurance ECA (pièces 4 et 5).
8. Comme je l'ai déjà mentionné à la Justice de Paix, le 28 janvier 2014, alors que je cheminai aux côtés de M. GOETSCHMANN et de son épouse pour me rendre de mon domicile à la pl. Dufour 2 à l'EMS Nelly de Beausobre, sis Rue des Charpentiers 3, à Morges, M. GOETSCHMANN m'a demandé devant le magasin MANO de lui confier non seulement ma carte de la Banque (BCV) et celle de MANOR, mais également l'ensemble de l'argent qui se trouvait encore dans mon porte-monnaie - ce que j'ai fait. Il m'a également demandé de lui donner clés de mon appartement, ce que j'ai également fait.
9. N'ayant pu emporter que le strict nécessaire de mes habits et produits de soins, je désirais, quelques jours après mon placement, me rendre dans mon appartement, pour compléter mon choix. N'ayant plus mes clés, j'ai demandé la concierge de l'immeuble, Mme BERNARD, de me l'ouvrir. Il était totalement vide.
10. Peu après, M. GOETSCHMANN m'a informé, par téléphone et d'une voix triomphante, avoir vendu tout mon ménage pour la somme globale de Fr. 1'500.-
11. Il ne m'a pas indiqué le nom de l'acheteur ni remis une liste du matériel vendu
12. A part de toute ma correspondance, il a également gardé/détruit toutes mes factures payées et à payer
13. Il a résilié mon téléphone/répondeur/Fax, de sorte que j'étais devenue introuvable
14. Depuis février 2014, j'ai interpellé plusieurs fois la Justice de paix du district de Morges, en particulier s'agissant de mes effets personnels que je ne trouvais plus et concernant les agissements du curateur (pièce 6)
15. Le 18 février 2014, j'ai interpellé par écrit le curateur sur mes effets personnels et autres objets manquants (pièce 7).

16. J'ai dressé un inventaire de l'ensemble de mes biens, en l'adressant également à la Justice de Paix (pièce 8)
17. Il ressort en particulier du dossier (en mains de la Justice de Paix) que le curateur GOETSCHMANN a confié une partie de mes biens à l'antiquaire/brocanteur «Au Violon d'Ingres». Un contrat, dont je n'ai jamais vu la couleur, aurait été conclu entre le curateur GOETSCHMANN et le «Violon d'Ingres» (pièce 9)
18. La majorité de mes biens personnels et meubles, y compris mon échange de correspondance internationale, les annales que j'ai moi-même rédigées en relation avec le musée Paderewski, etc. a été soit détruite, soit disparu y compris le courrier abondant que j'ai reçu à l'occasion de mon 90^e anniversaire (19.2.). Je me suis juste retrouvé devant le fait accompli de ce que je considère comme étant la destruction de toute une vie, ma vie.

* * *

A titre de réquisitions de preuves, je sollicite d'ores et déjà:

1. Une perquisition (sans préavis) au domicile de M. GOETSCHMANN qui, d'après le bottin, est «marchand de ventes» aux fins d'établir si des effets personnels m'appartenant pouvaient encore s'y trouver
2. La production par l'antiquaire-brocanteur «Au Violon d'ingres», Marie-Claude et François REYMONDIN, à 1184 L'Isle du contrat du 5 Février 2013 passé entre eux-mêmes et le curateur GOETSCHMANN
3. La production du contrat entre l'incinérateur et le le brocanteur
4. L'audition de la concierge de l'immeuble où se trouvait mon appartement, Mme Bernard-Reboredo, rue de la Gare 11 à Morges
5. La production en main de la Justice de paix du district de Morges de l'entier du dossier me concernant (OC14.000209/VLO/cwu) pour être versé dans le présent dossier à intervenir.

Je me réserve d'ores et déjà de faire valoir des conclusions civiles pour le dommage subi, ainsi qu'une indemnité à titre de réparation du tort moral.

Pour les besoins de la cause, je vous informe avoir consulté

l'avocate Maître Anne Rebecca BULA, Rue du Simplon 18, c.p. 893, à 1800 Vevey 1,

à qui vous voudrez bien adresser tous les avis utiles.

Je vous serais reconnaissante de lui adresser un accusé de réception de la présente plainte pénale.

Veuillez croire, Madame, Monsieur le Procureur, à l'assurance de ma parfaite considération,

Agnes Rita ROSENSTIEL